

Affiché  
du 31/10/17  
Au 16/12/18  
Le Maire

Commune de ROUMOULES  
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal  
Du 26 avril 2017

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA M. Jean BLANC, M. Alain COCUAUD, M. Serge CHUDZIK, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, Mme Annie TAXIL et Mme Concetta ZUNINO.

Absents excusés : Mme Delphine CHAILLAN, M. Laurent MANUEL, M. Sébastien MOHEN, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY.

Mme Annie TAXIL a été élue secrétaire.

M. Alain Patrick ROY a donné pouvoir à M. Gilles MEGIS.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter les points suivants :  
Classement commune sinistrée par le gel  
À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour*

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 6 avril 2017, à l'unanimité.
- ❖ **DPU non exercé** : Vente Antetomaso / Cardinale F58.
- ❖ **Cérémonie du 8 Mai** : Commander la gerbe à Fleur de Jade à Manosque. Cérémonie à 11h30
- ❖ **N° 2017 - 022 – Convention cadre de partenariat avec le CNFPT** : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2017. Faire délibération. À l'unanimité.
- ❖ **N° 2017 - 023 – Poètes des Hautes Terres** : Cette association propose de réaliser des manifestations en 2017 sur notre Commune. Accord pour verser une subvention de deux cents euros. Faire délibération. 9 voix pour dont un pouvoir 2 abstentions.
- ❖ **N° 2017 - 024 – Fonds de Solidarité pour le logement** : Information de la participation pour 2017 de 0,61 € par habitant soit 455.67 €. Faire délibération à l'unanimité.
- ❖ **N° 2017 – 025 - SDE 04** : le Comité syndical a décidé de transférer son siège social au 5 rue Bad Mergentheim à Digne les Bains. Accord pour cette modification statutaire. Faire la délibération. 10 pour dont 1 pouvoir. 1 contre.
- ❖ **N° 2017 – 026 - Demander classement Commune sinistrée** par le gel des nuits du 18 au 21 avril 2017 où la température est descendue à - 6°. Faire délibération. A l'unanimité.
- ❖ **Rideaux occultants pour l'école** : Accord pour le devis de la société TRIDECO d'un montant de 3 192.99 HT. A l'unanimité.
- ❖ **Tables pliantes pour la cantine de l'école** : Accord pour le devis de la société WESCO pour deux tables d'un montant de 565.87 HT. A l'unanimité.
- ❖ **Bulletin Municipal** : demander des devis pour l'impression du bulletin.
- ❖ **Association intercommunale les chemins de la Rabasse** : A étudier.
- ❖ **Indemnités forfaitaires complémentaires élections** : Accord pour les verser à Mme Sylvie Riggi pour les élections présidentielles et législatives. A l'unanimité.

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

